

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 5 juillet 2011, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Remerciements adressés aux membres du conseil pour l'implantation d'un jardin communautaire dans le quartier de Grande-Île.
 - Félicitations adressées aux membres du conseil pour avoir permis l'implantation des terrasses sur la rue Victoria.
 - Demande d'information à l'effet de savoir si des panneaux de circulation « Passage de piétons » installés près de la cathédrale seront également installés près de tous les endroits potentiellement dangereux de la ville, notamment près de l'hôtel de Ville.
-

2011-07-317 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 5 juillet 2011.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2011, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2011

5. DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.1 Autorisation à monsieur Roland Czech de débiter les travaux de construction du bâtiment sur les terrains situés à l'angle des rues Alexandre et Jean-Talon et du boulevard Mgr-Langlois
- 5.2 Don pour les œuvres de bienfaisance de la Fondation du Collège de Valleyfield
- 5.3 Participation de la municipalité à la phase VIII du Programme Rénovation Québec
- 5.4 Renonciation aux droits de rétrocession de la Ville sur la propriété des lots 601 et partie du lot 1348-2 en faveur de la compagnie La Financière Groupe TR inc.

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Abolition d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.2 Acceptation de la retraite de monsieur Jacques Lemieux au poste de directeur du Service de finances et de l'informatique et trésorier
- 6.3 Création d'un poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.4 Création de postes de pompiers permanents à temps complet au Service de sécurité incendie
- 6.5 Fin d'emploi et annulation de la nomination de monsieur Karl Boivin au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
- 6.6 Nomination au poste d'opérateur cureur et souffleur au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.7 Nomination au poste de préposé au cureur au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.8 Renouvellement de la police d'assurance couvrant les pompiers et pompières à temps partiel

7. SERVICE DU GREFFE

- 7.1 Modification de la résolution 2006-01-036 pour une servitude de tolérance sur le lot 147-135 en faveur du lot 147-517
- 7.2 Modification du Règlement 167 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de drainage, de chaussée et les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt de 16 738 150 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 7.3 Nomination d'un maire suppléant

8. SERVICE DU CONTENTIEUX

- 8.1 Protocole d'entente avec la compagnie de chemin de fer CSX Transportation inc. dans le cadre du projet de relocalisation de la voie ferrée

9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 9.1 Affectation de soldes disponibles
- 9.2 Approbation de la liste de comptes numéro 153 totalisant 4 936 525,68 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 32
- 9.3 Autorisation de reporter l'échéance pour répondre à une demande de révision d'évaluation
- 9.4 Dépôt des états financiers 2010
- 9.5 Dépôt du rapport budgétaire au 27 juin 2011

10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Autorisation pour la tenue d'une exposition de voitures modifiées par Phatride Car Show
- 10.2 Protocole d'entente relatif au transport en commun de personnes par taxi avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield

11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 11.1 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux d'infrastructures dans le secteur Pointe-Meloche
- 11.2 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de rénovation et de mise à niveau des chambres de vannes du réseau d'aqueduc

- 11.3 Demande à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry d'autoriser les travaux de nettoyage et d'entretien dans les cours d'eau Cardinal Est, Saint-Joseph, Leboeuf-Léger et Cardinal Ouest et de déléguer la gestion des travaux à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- 11.4 Demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile
- 11.5 Entente avec madame Monique Loïselle Poirier pour la cession de conduites et de servitudes dans le secteur de la rue Durivage
- 11.6 Mandat à une firme d'experts-conseils pour la réalisation d'une étude dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Cardinal Est
- 11.7 Subvention taxe sur l'essence

12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 12.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 279, rue Jacques-Cartier afin d'autoriser l'ajout de cases de stationnement et réponse à cette demande
- 12.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 4225, boulevard Hébert afin d'autoriser l'installation d'une clôture avec du fil de fer barbelé et réponse à cette demande
- 12.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure pour les futurs lots 4 864 633 à 4 864 636 sis rue Ogilvie afin d'autoriser la création de quatre lots et réponse à cette demande
- 12.4 Réponse à la demande pour des rénovations extérieures sur le bâtiment situé au 141, rue Saint-Laurent en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.5 Réponse à la demande pour la construction d'un garage et la modification d'éléments extérieurs du bâtiment situé aux 106-110, rue Saint-Laurent en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

13. APPELS D'OFFRES

- 13.1 Appel d'offres 2011-15 : réfection des infrastructures des rues Victoria, Victoria Est, Hébert, Alphonse-Desjardins et réaménagement de l'Ancien canal de Beauharnois

14. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 14.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450)
- 14.2 Avis de motion pour un règlement relatif au stationnement sur les propriétés du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield et de la Cité des Arts et des Sports
- 14.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 058-14 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité
- 14.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 222 sur les pesticides

15. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 15.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 220
- 15.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 1069-01 modifiant le Règlement 1069 pour ordonner l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de trottoirs et de bordures en béton, de mise en place d'éclairage de rue, d'installation de feux de circulation et la réalisation d'un pont enjambant la rivière St-Charles afin de réaliser un nouvel axe routier nord/sud et pour emprunter la somme de 6 500 000 \$ pour la réalisation desdits travaux (Axes routiers, phase II) afin de retirer certains travaux décrétés par le règlement
- 15.3 Lecture et adoption du Règlement 224 décrétant des travaux d'infrastructures du boulevard Bord-de-l'Eau ainsi qu'un emprunt de 1 015 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux
- 15.4 Lecture et adoption du Règlement 225 décrétant des travaux d'infrastructures au parc industriel 30/530 ainsi qu'un emprunt de 15 700 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux
- 15.5 Lecture et adoption du Règlement 226 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Victoria et diverses rues et d'aménagement des berges de l'Ancien canal de Beauharnois ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux

16. DIVERS

- 16.1 Don pour les œuvres de bienfaisance de la Sûreté du Québec

17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
19. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2011-07-318 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2011

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin 2011 et de la séance extraordinaire du 20 juin 2011 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 30 juin 2011;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin 2011 et de la séance extraordinaire du 20 juin 2011, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2011-07-319 AUTORISATION À MONSIEUR ROLAND CZECH DE DÉBUTER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT SUR LES TERRAINS SITUÉS À L'ANGLE DES RUES ALEXANDRE ET JEAN-TALON ET DU BOULEVARD MGR-LANGLOIS

ATTENDU QUE M. Roland Czech a signé une offre d'achat en vue d'acquérir une partie du lot 3 594 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ledit terrain appartenant à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, en date du 15 janvier 2010, lot situé à l'angle des rues Alexandre et Jean-Talon et du boulevard Mgr-Langlois;

ATTENDU QU'une étude de faisabilité de construction sur ces terrains était en cours auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) puisque jadis ces terrains avaient servi de site d'enfouissement;

ATTENDU QUE l'acquéreur a reçu les autorisations verbales de conformité du MDDEP;

ATTENDU QUE le contrat de vente notarié est en cours de réalisation par M^e Gilles Marois, notaire;

ATTENDU QUE pour finaliser ledit contrat, M^e Marois doit recevoir les certificats d'autorisation provenant du Ministère;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. Roland Czech à débiter les travaux de construction sur une partie du lot 3 594 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé à l'angle des rues Alexandre et Jean-Talon et du boulevard Mgr-Langlois, afin d'accélérer l'érection du bâtiment et pour mener à terme son projet dans l'échéancier qu'il s'était fixé;

QUE lesdits travaux devront faire l'objet des autorisations nécessaires et devront être conformes à toutes réglementations.

ADOPTÉ

2011-07-320 DON POUR LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE DE LA FONDATION DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Fondation du Collège de Valleyfield amorce une campagne majeure de financement;

ATTENDU QUE les sommes amassées serviront, entre autres, à l'amélioration des équipements d'enseignement et de bourses d'études;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a prévu à son budget 2011 une somme de 10 000 \$ par année sur une période de 5 ans, à cet effet;

VU la recommandation favorable émise par le directeur général;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise de verser un don pour les œuvres de bienfaisance de la Fondation du Collège de Valleyfield, pour la somme de 10 000 \$;

QUE le conseil municipal accepte un engagement de cinq (5) ans à raison de 10 000 \$ par année, à cet effet, et autorise de procéder au paiement de la première tranche de cinq.

ADOPTÉ

2011-07-321 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA PHASE VIII DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

ATTENDU QU'il y a plus de 318 propriétaires sur une liste d'attente pour les dossiers en zones prioritaires et hors zones;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a des besoins importants en rénovation de son inventaire immobilier, particulièrement dans les quartiers centraux;

VU la politique du logement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU l'adoption prochaine d'un règlement de subvention et d'un règlement d'emprunt relativement à la mise en place d'une nouvelle phase du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général de confirmer à la Société d'habitation du Québec la participation de la municipalité à une nouvelle phase du Programme-cadre Rénovation Québec géré par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Société d'habitation du Québec de son intérêt à participer à la phase VIII du Programme-cadre Rénovation Québec, selon les volets suivants :

| Volet | Budget |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Volet I Rénovation faible revenu | 220 000 \$ (146 666 \$ - portion SHQ) (73 334 \$ - portion Ville) |
| Volet II Rénovation résidentielle | 346 668 \$ (173 334 \$ - portion SHQ) (173 334 \$ - portion Ville) |
| TOTAL : | 566 668 \$ (320 000 \$ - portion SHQ) (246 668 \$ - portion Ville) |

ADOPTÉ

2011-07-322

RENONCIATION AUX DROITS DE RÉTROCESSION DE LA VILLE SUR LA PROPRIÉTÉ DES LOTS 601 ET PARTIE DU LOT 1348-2 EN FAVEUR DE LA COMPAGNIE LA FINANCIÈRE GROUPE TR INC.

CONSIDÉRANT la promesse d'achat du lot 601 et d'une partie du lot 1348-2 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, de propriété de TFI Transport 4 L.P. par La Financière Groupe TR inc., terrain situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron;

CONSIDÉRANT l'acte de vente de ces lots signé le 12 décembre 2006 entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et Citernes Canadiennes Américaines (Ontario) inc.;

ATTENDU QUE cet acte contient une clause de rétrocession et d'annulation en faveur de la Ville;

ATTENDU QU'il faut radier au registre cette clause afin de permettre la vente de ces lot et partie de lot;

VU la recommandation du directeur au développement par intérim de radier le droit de rétrocession et le droit d'annulation garantissant l'obligation de construire et le droit de premier refus en faveur de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a renoncé à son droit de premier refus ainsi que son droit d'annulation qui y est rattaché sur le lot 601 et d'une partie du lot 1348-2 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, prévu à l'acte de vente intervenu en 2006 et convenu avec la compagnie American Tank Lines (Ontario) inc. lors de la vente de ces derniers de la compagnie American Tank Lines Ontario) inc. à TFI Transport 4 S.E.C., publié sous le numéro 14684480;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield renonce, à toute fin que de droit, au droit de rétrocession ainsi qu'au droit de premier refus et au droit d'annulation qui y est rattaché du lot 601 et d'une partie du lot 1348-2 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, prévu à l'acte de vente intervenu en 2006 et convenu avec la compagnie American Tank Lines (Ontario) inc., et ce, en faveur de la compagnie La Financière Groupe TR inc. et consent à la radiation de ces droits du Bureau de la publicité des droits et à signer tout document et poser tout geste pour y donner effet.

ADOPTÉ

2011-07-323 ABOLITION D'UN POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le Service des ressources humaines et le Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à l'abolition d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2011-07-324 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES LEMIEUX AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE ET TRÉSORIER

VU la lettre formulée par M. Jacques Lemieux avisant la municipalité de sa retraite au poste de directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Jacques Lemieux au poste de directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier, celle-ci devenant applicable à compter du 1^{er} novembre 2011;

QUE le conseil municipal remercie M. Lemieux pour ses 31 années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2011-07-325 CRÉATION D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le Service des ressources humaines et le Service de l'environnement et des travaux publics;

CONSIDÉRANT les informations détenues à ce jour;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à la création d'un poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de l'abolition d'un poste de journalier;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics, poste faisant partie de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2011-07-326 CRÉATION DE POSTES DE POMPIERS PERMANENTS À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du Service des ressources humaines de procéder à la création de quatre (4) postes de pompiers à temps complet au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création de quatre (4) postes de pompiers permanents à temps complet au Service de sécurité incendie;

QUE les conditions de travail soient celles prévues dans la sentence arbitrale tenant lieu de convention collective 2008-2010.

ADOPTÉ

2011-07-327 FIN D'EMPLOI ET ANNULATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR KARL BOIVIN AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution 2011-06-270 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 14 juin 2011 relative à la nomination de M. Karl Boivin à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE M. Boivin a informé le Service de sécurité incendie qu'il déclinait l'offre d'emploi à titre de pompier à temps partiel;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la décision de M. Karl Boivin de décliner l'offre d'emploi à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE la présente résolution annule la nomination de M. Karl Boivin à titre d'employé de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2011-07-328 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR CUREUR ET SOUFFLEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un opérateur cureur et souffleur au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Stéphane Martel au poste d'opérateur cureur et souffleur au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Martel à ce poste soit prévue à compter du 11 juillet 2011;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Martel soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur et à la lettre d'entente 2011-01;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 13 453 \$ à même le poste budgétaire 13-413-01-145 et un transfert budgétaire de 12 347 \$ à même le poste budgétaire 13-801-03-141.

ADOPTÉ

2011-07-329 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU CUREUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé au cureur au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Yvon Laberge au poste de préposé au cureur au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Laberge à ce poste soit prévue à compter du 11 juillet 2011;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Laberge soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2011-07-330 RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COUVRANT LES
POMPIERS ET POMPIÈRES À TEMPS PARTIEL**

VU la recommandation de la coordonnatrice au Service des ressources humaines relative au renouvellement de la police d'assurance vie couvrant les pompiers et pompières à temps partiel de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le renouvellement de la police d'assurance vie couvrant les pompiers et pompières à temps partiel de la municipalité avec la compagnie Axa Assurances inc., numéro 9225538, pour la période du 1^{er} mai 2011 au 1^{er} mai 2012, pour une somme de 2 280 \$, taxe provinciale en sus.

ADOPTÉ

**2011-07-331 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2006-01-036 POUR UNE SERVITUDE DE
TOLÉRANCE SUR LE LOT 147-35 EN FAVEUR DU LOT 147-517**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield avait accordé une servitude de tolérance sur le lot 147-35 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, en 2006 en faveur de M. Yves Caron;

ATTENDU QUE, l'acte notarié n'ayant pas été enregistré et le propriétaire ayant changé, il y a lieu de modifier la résolution 2006-01-036 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2006 pour permettre la signature de cette servitude de tolérance avec le nouveau propriétaire;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2006-01-036 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2006 et accorde gratuitement une servitude de tolérance sur le lot 147-35 du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, en faveur du lot 147-517, pour le maintien d'une galerie et d'un bâtiment principal pour la propriété sise aux 115-117a, rue Jacques-Cartier, servitude devant être perpétuelle durant l'existence des empiètements;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par le requérant;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

2011-07-332 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 167 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE, DE DRAINAGE, DE CHAUSSÉE ET LES TRAVAUX CONNEXES DANS LES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 16 738 150 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE soit modifié le Règlement 167 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de drainage, de chaussée et les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt de 16 738 150 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux » de façon à ajouter, après l'article 7, l'article 7.1 suivant :

« 7.1 Le conseil est aussi autorisé à approprier aux fins de la réduction du capital de l'emprunt autorisé par le présent règlement toute somme générée par l'imposition d'une taxe liée à la réalisation de travaux dans un secteur limitrophe du bassin de taxation visé par le présent règlement lorsque ces travaux bénéficient des travaux réalisés dans le secteur visé par le présent règlement. ».

ADOPTÉ

2011-07-333 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M^{me} la conseillère Louise Sauvé pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août jusqu'au 31 octobre 2011;

QUE M^{me} Sauvé soit désignée pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'elle puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE M^{me} Sauvé soit désignée comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4^e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

2011-07-334

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CSX TRANSPORTATION INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE RELOCALISATION DE LA VOIE FERRÉE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield cherche à améliorer le mouvement de la circulation dans les limites de la ville, à créer un sentier de randonnée récréatif et à améliorer la qualité de vie des résidents du centre de la ville en relocalisant la ligne de chemin de fer de CSX Transportation, Inc. (« CSXT ») située dans le territoire de la ville;

ATTENDU QUE les parties ont travaillé ensemble en vue d'établir pour le trafic ferroviaire un itinéraire de rechange contournant le centre de la ville;

ATTENDU QUE CSXT convient de transférer à la Ville, à ses risques et périls, ses droits, titres et intérêts dans deux (2) terrains situés près du palais de justice afin de faciliter le développement commercial et résidentiel et améliorer la circulation et le stationnement hors rue au centre-ville;

ATTENDU QUE CSXT a présentement l'intention de développer ses terrains situés dans le parc industriel et portuaire Perron;

ATTENDU QU'un projet de protocole d'entente a été élaboré par les parties relativement à ces différents sujets;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuie par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et CSX Transportation, Inc., identifié « PROJET – 4 juillet 2011 », dont le document est identifié comme annexe I;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente comportant les mêmes termes et conditions;

QUE la Ville se désiste de sa requête au gouvernement pour obtenir l'autorisation d'acquérir, par voie d'expropriation, les propriétés possédées par CSXT dans le parc industriel et portuaire Perron;

QUE la Ville suspende pour un an sa requête au gouvernement pour obtenir l'autorisation d'acquérir, par voie d'expropriation, les propriétés possédées par CSXT au centre-ville, près du palais de justice;

QUE les deux alinéas qui précèdent soient sujets à la signature du protocole d'entente susmentionné par un représentant autorisé de CSXT;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉ

2011-07-335

AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 157, la Société du Port de Valleyfield a procédé à la construction d'un nouveau centre administratif;

ATTENDU QUE, lors de cette construction, un litige entre deux entrepreneurs et mettant en cause la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est survenu;

ATTENDU QUE, la Ville étant dans l'obligation d'assumer des frais d'avocat, il serait opportun d'approprier une partie du solde disponible du Règlement 157;

VU la recommandation du coordonnateur aux dépenses au Service des finances et de l'informatique relative à l'affectation du solde disponible du Règlement 157 au remboursement de capital et d'intérêts de l'exercice financier 2011, conformément aux dispositions du paragraphe 2) de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte le solde disponible d'une somme de 10 984,04 \$ du solde disponible du Règlement 157 décrétant la construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield, au remboursement de capital et d'intérêts de l'exercice financier 2011.

ADOPTÉ

2011-07-336 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 153 TOTALISANT 4 936 525,68 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 32

La liste des comptes numéro 153 et la liste des chèques annulés numéro 32 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 153 totalisant 4 936 525,68 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 32 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

2011-07-337 AUTORISATION DE REPORTER L'ÉCHÉANCE POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE DE RÉVISION D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT l'obligation de l'évaluateur signataire de répondre avant le 1^{er} septembre 2011 à tous les demandeurs ayant dûment formulé une demande de révision à la suite du dépôt du rôle triennal 2011-2012-2013;

CONSIDÉRANT le pouvoir de l'organisme municipal responsable de l'évaluation municipale (OMRÉ) de reporter l'échéance de la réponse de l'évaluateur signataire, conformément à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et de l'évaluateur signataire, M. Paul Lévesque, du Groupe Évimbec Itée, de répondre adéquatement aux demandeurs et en attente de l'obtention des informations utiles à une analyse approfondie des demandes de révision déposées;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'autoriser de reporter l'échéance pour répondre à une demande de révision d'évaluation;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reporte au 1^{er} décembre 2011 l'échéance pour répondre aux demandes de révision dûment reçues à la suite du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2011-2012-2013;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉ

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2010 sont déposés devant ce conseil.

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 27 JUIN 2011

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 27 juin 2011 est déposé devant ce conseil.

2011-07-338 AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES MODIFIÉES PAR PHATRIDE CAR SHOW

ATTENDU QUE trois (3) promoteurs désirent tenir une exposition de voitures modifiées dans le stationnement du parc Marcil, le 27 août 2011;

CONSIDÉRANT la popularité grandissante envers les véhicules modifiés;

CONSIDÉRANT l'impact touristique de l'activité qui amènera chez nous, pour une deuxième année, des centaines de fans automobile provenant de l'extérieur de la région sur un site en bordure de lac;

CONSIDÉRANT le sérieux des jeunes promoteurs;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les promoteurs Marc-André Bourdeau, Olivier Bourdeau et Marc-Antoine Philie à tenir une exposition de voitures modifiées, le 27 août 2011, de 9 h à 16 h 30, activité reportée au 28 août 2011 en cas de pluie, dans le stationnement du parc Marcil, ainsi que la vente de billets d'admission, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

QUE la Ville autorise la fermeture du stationnement du parc Marcil le 27 août 2011, de 9 h à 16 h 30, activité reportée au 28 août 2011 en cas de pluie;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boissons alcooliques sur le site de cette activité, le 27 août 2011, entre 9 h et 16 h 30, activité reportée au 28 août 2011 en cas de pluie, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité;
- que les promoteurs de l'activité s'engagent à développer des actions écoresponsables dans le cadre de son activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE le conseil municipal exige à l'organisme de fournir une assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 millions de dollars pour la tenue de cette activité et que le nom de la Ville soit ajouté comme assuré additionnel;

QUE le Service récréatif et communautaire offre le soutien technique nécessaire à la tenue de l'activité.

ADOPTÉ

2011-07-339 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES PAR TAXI AVEC TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSIDÉRANT la résolution 2011-03-101 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 15 mars 2011 relative à la conclusion d'un protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion et l'opération du service de transport en commun de personnes par taxi, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire offrir un service de transport en commun de personnes sur l'ensemble de son territoire, en réponse à un besoin exprimé par un grand nombre de citoyens et de citoyennes;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield peut organiser un tel service en vertu des dispositions de l'article 467 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE ce service vise à améliorer la qualité de vie socio-économique de tous les citoyens de la nouvelle ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE depuis 2000, Taxibus offre un service de transport en commun sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT la résolution 2011-03-096 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 15 mars 2011 relative à l'octroi d'un contrat à M. Régis Fortin, faisant affaires sous la raison sociale Les Répartitions R. Fortin, pour dispenser les services de répartition requis pour le transport adapté aux personnes à mobilité réduite, pour une période de quatre (4) mois débutant le 1^{er} mars et se terminant le 30 juin 2011;

ATTENDU QU'il serait pertinent d'inclure le contrat de répartition du transport adapté à même les services de répartition du Taxibus afin que l'ensemble de la répartition du transport soit centralisé au même endroit;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature d'un nouveau protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un nouveau protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'opération du service de transport en commun de personnes par taxi et pour dispenser les services de coordination de la répartition requis pour le transport adapté aux personnes à mobilité réduite, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2013 inclusivement;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2011-07-340 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR POINTE-MELOCHE

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux d'infrastructures municipales dans le secteur Pointe-Meloche;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2009-25 octroyé à la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux d'infrastructures municipales dans le secteur Pointe-Meloche, tel que plus spécifiquement décrit en le document préparé par le coordonnateur au Service de l'ingénierie, pour la somme de 153 893,50 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2011-07-341 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE À NIVEAU DES CHAMBRES DE VANNES DU RÉSEAU D'AQUEDUC

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Excavation Loiselle et frères inc. pour la rénovation et la mise à niveau de chambres de vannes du réseau d'aqueduc;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2009-18 octroyé à la compagnie Excavation Loiselle et frères inc. pour la rénovation et la mise à niveau de chambres de vannes du réseau d'aqueduc, tel que plus spécifiquement décrit en le document préparé par le coordonnateur au Service de l'ingénierie, pour la somme de 8 259 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2011-07-342

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEUHARNOIS-SALABERRY D'AUTORISER LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DANS LES COURS D'EAU CARDINAL EST, SAINT-JOSEPH, LEBŒUF-LÉGER ET CARDINAL OUEST ET DE DÉLÉGUER LA GESTION DES TRAVAUX À LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie afin d'obtenir l'autorisation de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry pour procéder aux travaux de nettoyage et d'entretien des cours d'eau Cardinal Est, Saint-Joseph, Lebœuf-Léger et Cardinal Ouest et de déléguer la gestion des travaux à la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry d'autoriser les travaux de nettoyage et d'entretien des cours d'eau Cardinal Est, Saint-Joseph, Lebœuf-Léger et Cardinal Ouest et de déléguer la gestion des travaux à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, conformément à la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

2011-07-343

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À L'AUTOMOBILE

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à une demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec pour le développement futur d'un réseau cyclable fonctionnel et optimal sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les plans et les phases de développement du réseau cyclable de la municipalité, tel que présenté par le Service de l'ingénierie;

QUE demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation du projet de développement d'un réseau cyclable sur le territoire de la municipalité dans le cadre du « Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile »;

QUE le conseil municipal mandate le directeur du Service de l'ingénierie comme personne déléguée auprès des autorités gouvernementales et autorise ce dernier à signer, pour et au nom de la municipalité, ou tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

2011-07-344

ENTENTE AVEC MADAME MONIQUE LOISELLE POIRIER POUR LA CESSION DE CONDUITES ET DE SERVITUDES DANS LE SECTEUR DE LA RUE DURIVAGE

ATTENDU QUE, dans le cadre des travaux d'infrastructures dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield doit acquérir les servitudes nécessaires pour la mise en place et le maintien des infrastructures, plus particulièrement pour la cession de conduites et de servitudes par M^{me} Monique Loisel Poirier, afin de parachever les travaux d'infrastructures de la rue Durivage;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec M^{me} Loisel Poirier spécifiant que le prix payé par la Ville pour les conduites privées installées par M^{me} Loisel Poirier est équivalent à la taxe d'amélioration locale du Règlement 167 qui aurait été facturée pour tous les terrains du secteur de M^{me} Loisel Poirier, pour une somme d'environ 51 000 \$;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'autoriser l'acquisition de ces servitudes;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine l'entente intervenue entre M^{me} Monique Loisel Poirier et M. Jacques F. Duval, directeur du Service de l'ingénierie, pour la cession de conduites privées d'aqueduc et d'égouts existants entre la rue Vinet et le centre du lot 3 245 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ainsi que les servitudes correspondant à ces conduites, et autorise l'acquisition de ces conduites et servitudes, pour la mise en place et le maintien des infrastructures dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, plus particulièrement sur la rue Durivage;

QUE la Ville convienne de verser une compensation de 51 000 \$, taxes en sus le cas échéant, à M^{me} Monique Loisel Poirier afin d'exécuter les travaux d'infrastructures dans ce secteur;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente à intervenir devant M^e Noémie St-Onge, notaire, selon l'entente intervenue avec M^{me} Loisel Poirier le 20 juin 2011.

ADOPTÉ

2011-07-345

MANDAT À UNE FIRME D'EXPERTS-CONSEILS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CARDINAL EST

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'experts-conseils pour la réalisation des relevés, plans, devis et surveillance dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Cardinal est;

VU l'offre de service de la firme BMI experts-conseils inc. pour la réalisation de ce mandat;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme BMI experts-conseils inc. pour la réalisation des relevés, plans, devis et surveillance dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Cardinal est, de même que pour la fourniture des attestations de travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Cardinal est, pour une somme de 3 750 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 30 juin 2011, et ce, conformément avec la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement futur relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Cardinal est et conditionnel à l'autorisation de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry pour la réalisation desdits travaux et à l'approbation par le MDDEP.

ADOPTÉ

2011-07-346 SUBVENTION TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013, le conseil municipal doit adopter une résolution qui stipule que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale;

ATTENDU QUE la Ville doit également s'engager à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT le bilan de la programmation des travaux;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie de donner suite à ce dossier;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

2011-07-347 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 279, RUE JACQUES-CARTIER AFIN D'AUTORISER L'AJOUT DE CASES DE STATIONNEMENT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Claude Bastien a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 957 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'ajout de trois (3) cases de stationnement lors du réaménagement des espaces autour de la clinique dentaire Claude Bastien située au 279, rue Jacques-Cartier;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2011-0061 pour le lot 957 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 279, rue Jacques-Cartier, demande formulée par M^{me} Claude Bastien, pour l'ajout de trois (3) cases de stationnement lors du réaménagement des espaces autour de la clinique dentaire Claude Bastien, soit 14 cases de stationnement, alors que l'article 9.2.8.2 du Règlement 150 concernant le zonage autorise un maximum de onze (11) cases de stationnement pour cet immeuble, tel que présenté sur les plans déposés en mai 2011.

ADOPTÉ

2011-07-348 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 4225, BOULEVARD HÉBERT AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AVEC DU FIL DE FER BARBELÉ ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Jacques Lacourse, vice-président de la compagnie Andy Transport, a formulé, pour et au nom de la compagnie 9239-8585 Québec inc., une demande de dérogation mineure pour le lot 606 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'installation d'une clôture de

2 mètres de hauteur, avec l'utilisation de fil de fer barbelé au sommet de ladite clôture, pour la propriété située au 4225, boulevard Hébert;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2011-0062 pour le lot 606 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 4225, boulevard Hébert, demande formulée par M. Jacques Lacourse, vice-président de la compagnie Andy Transport, pour et au nom de la compagnie 9239-8585 Québec inc., pour l'installation d'une clôture de 2 mètres de hauteur, avec l'utilisation de fil de fer barbelé au sommet de ladite clôture, alors que le Règlement 150 concernant le zonage précise, à l'article 10.1.5, que le fil de fer barbelé n'est pas autorisé pour un établissement commercial;

QUE toute réfection ou modification devra se faire conformément à la réglementation applicable au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2011-07-349 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES FUTURS LOTS 4 864 633 À 4 864 636 SIS RUE OGILVIE AFIN D'AUTORISER LA CRÉATION DE QUATRE LOTS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Yvan Lecompte a formulé, pour et au nom de la compagnie Construction Lecompte inc., une demande de dérogation mineure pour les futurs lots 4 864 633 à 4 864 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la création de quatre (4) lots avec une largeur frontale de 10,97 mètres et une superficie de 316,3 mètres carrés, lots situés rue Ogilvie;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2011-0064 pour les futurs lots 4 864 633 à 4 864 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis rue Ogilvie, demande formulée par M. Yvan Lecompte, pour et au nom de la compagnie Construction Lecompte inc., pour la création de quatre (4) lots avec une largeur frontale de 10,97 mètres et une superficie de 316,3 mètres carrés, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit, dans la zone H-309, une largeur de lot minimale de 12 mètres et une superficie minimale de 325 mètres carrés, tel que présenté sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Denis Lemieux, en date du 1^{er} juin 2011, plan 29 089-T, minute 5602.

ADOPTÉ

2011-07-350

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR DES RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES SUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 141, RUE SAINT-LAURENT EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE les lots P-124 et P-125 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sont soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Marie-France Parent et M. Richard St-Hilaire pour des rénovations extérieures sur le bâtiment principal situé au 141, rue Saint-Laurent;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2011-0070 formulée pour les lots P-124 et P-125 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Marie-France Parent et M. Richard St-Hilaire, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour des rénovations extérieures sur le bâtiment principal situé au 141, rue Saint-Laurent, à condition que :

- la porte d'entrée de façade soit préservée;
- l'ensemble des dentelles, les barrotins travaillés de la galerie et du balcon en façade et la frise de la façade soient restaurés et préservés;

et si le revêtement de la toiture de la galerie en façade est encore viable, celui-ci pourrait être conservé et restauré. Toutefois, si le revêtement de la toiture principale devait être changé pour du bardeau d'asphalte noir, tel que demandé, la tôle des annexes devrait aussi être remplacée par le même bardeau d'asphalte.

ADOPTÉ

2011-07-351

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET LA MODIFICATION D'ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 106-110, RUE SAINT-LAURENT EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE les lots P-81 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sont soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Louis-Marie Paquet pour la construction d'un garage attaché au bâtiment principal sis au 108, rue Saint-Laurent et pour apporter certaines modifications extérieures telles que le changement des fenêtres et de la porte en façade, ainsi que pour la démolition du bâtiment principal situé au 110, rue Saint-Laurent;

VU la recommandation partiellement favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte, d'une part, la demande PIIA2011-0032 formulée pour les lots P-81 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Louis-Marie Paquet, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour apporter certaines modifications extérieures telles que le changement des fenêtres et de la porte en façade du bâtiment principal situé au 108, rue Saint-Laurent, pourvu que les dimensions des ouvertures soient conservées et que les plans présentés soient corrigés afin de bien représenter les couleurs proposées, mais refuse, d'autre part, la démolition du bâtiment situé au 110, rue Saint-Laurent et, par le fait même, le projet d'agrandissement tel que présenté, soit la construction d'un garage attaché au bâtiment principal situé au 108, rue Saint-Laurent.

ADOPTÉ

2011-07-352 APPEL D'OFFRES 2011-15 : RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES VICTORIA, VICTORIA EST, HÉBERT, ALPHONSE-DESJARDINS ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CANAL DE BEAUHARNOIS

À la suite de l'appel d'offres 2011-15 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture du paysage pour des travaux de réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et d'aménagement de l'Ancien canal de Beauharnois, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Les Consultants S.M. inc.

558 233 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie et d'architecture du paysage pour des travaux de réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et d'aménagement de l'Ancien canal de Beauharnois, pour la somme de 558 233 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2011-15;

QUE la Ville autorise la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. à préparer une demande de certificat d'autorisation et à transmettre cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et d'aménagement de l'Ancien canal de Beauharnois, le cas échéant;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur de ladite firme d'ingénieurs, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise ledit représentant à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

A-2011-07-027 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 218 PORTANT SUR LES NUISANCES - (RMH-450)

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances – (RMH-450).

A-2011-07-028 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT SUR LES PROPRIÉTÉS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD ET DE LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif au stationnement sur les propriétés du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield et de la Cité des Arts et des Sports.

2011-07-353 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 058-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 058 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'une copie du Règlement 058-14 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 058-14 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité.

ADOPTÉ

2011-07-354 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 222 SUR LES PESTICIDES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 222 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 222 sur les pesticides.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 220

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 29 juin 2011, pour le Règlement 220 décrétant des travaux de réfection de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie ainsi qu'un emprunt de 17 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2011-07-355

DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 1069-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1069 POUR ORDONNER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET DE BORDURES EN BÉTON, DE MISE EN PLACE D'ÉCLAIRAGE DE RUE, D'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION ET LA RÉALISATION D'UN PONT ENJAMBANT LA RIVIÈRE ST-CHARLES AFIN DE RÉALISER UN NOUVEL AXE ROUTIER NORD/SUD ET POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 6 500 000 \$ POUR LA RÉALISATION DESDITS TRAVAUX (AXES ROUTIERS, PHASE II) AFIN DE RETIRER CERTAINS TRAVAUX DÉCRÉTÉS PAR LE RÈGLEMENT

ATTENDU QU'une copie du Règlement 1069-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 1069-01 modifiant le Règlement 1069 pour ordonner l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de trottoirs et de bordures en béton, de mise en place d'éclairage de rue, d'installation de feux de circulation et la réalisation d'un pont enjambant la rivière St-Charles afin de réaliser un nouvel axe routier nord/sud et pour emprunter la somme de 6 500 000 \$ pour la réalisation desdits travaux (Axes routiers, phase II) afin de retirer certains travaux décrétés par le règlement afin de retirer certains travaux décrétés par le règlement.

ADOPTÉ

M. le greffier Alain Gagnon demande au conseil municipal d'apporter une modification au titre du Règlement 224 qui suit, de façon à corriger le montant « 1 015 000 \$ » par le montant « 917 217 \$ ».

2011-07-356 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 224 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD BORD-DE-L'EAU AINSI QU'UN EMPRUNT DE 917 217 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Le greffier procède à la lecture du Règlement 224 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard Bord-de-l'Eau ainsi qu'un emprunt de 917 217 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 224 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard Bord-de-l'Eau ainsi qu'un emprunt de 917 217 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2011-07-357 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 225 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AU PARC INDUSTRIEL 30/530 AINSI QU'UN EMPRUNT DE 15 700 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Le greffier procède à la lecture du Règlement 225 décrétant des travaux d'infrastructures dans le parc industriel 30/530 ainsi qu'un emprunt de 15 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 225 décrétant des travaux d'infrastructures dans le parc industriel 30/530 ainsi qu'un emprunt de 15 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2011-07-358 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 226 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE VICTORIA ET DIVERSES RUES ET D'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE L'ANCIEN CANAL DE BEAUHARNOIS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 15 000 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Le greffier procède à la lecture du Règlement 226 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Victoria et diverses rues et d'aménagement des berges de l'Ancien canal de Beauharnois ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 226 décrétant des travaux décrétant des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Victoria et diverses rues et d'aménagement des berges de l'Ancien canal de Beauharnois ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2011-07-359 DON POUR LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

VU la recommandation du directeur général d'octroyer un don pour les œuvres de bienfaisance de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire à faire, pour et au nom de la municipalité, un don pour les œuvres de bienfaisance de la Sûreté du Québec, pour la somme de 250 \$.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le point 14.2 de l'ordre du jour concernant l'avis de motion pour un règlement relatif au stationnement sur les propriétés du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield et de la Cité des Arts et des Sports afin de connaître le but de l'adoption de ce règlement.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2011-07-360 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 56, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 5 juillet 2011.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier